

Rapport annuel du Ministère du Commerce, 25 cents. Rapport annuel de la Commission des grains du Canada, 25 cents. Rapport annuel sur l'électricité et le gaz, 25 cents; Rapport annuel du laboratoire de recherches du Dominion concernant le grain, prix 10 cents; Liste des éleveurs licenciés, etc., 50 cents.

*Office des Renseignements Commerciaux.*—Bulletin des renseignements commerciaux.—Publié chaque semaine en anglais et en français, comprenant des rapports des commissaires du commerce et autres renseignements commerciaux. Abonnement annuel, Canada, \$1; étranger, \$3.50.

*Bureau Fédéral de la Statistique.*—(Pour les publications du Bureau Fédéral de la Statistique, voir pp. 962 à 973).

**Transports.**—(Les publications marquées d'un astérisque sont disponibles en anglais et en français.) (Disponibles chez le sous-ministre adjoint et secrétaire, Ministère des Transports, Ottawa)—\*Rapport annuel du Ministère des Transports, prix 50 cents†. Le pont de Québec, 2 vols, prix \$5.00. Pont de Québec, 2 vols, rapport de la commission sur la chute du, prix \$1.50. Le canal maritime de Welland, 1913–1933, prix \$10.00. Projet de canalisation du St-Laurent, rapport de la commission conjointe d'ingénieurs, avec plaques, prix \$5.00. Rapport de la Conférence des ingénieurs canadiens sur la section des rapides internationaux, prix \$2.50. Rapport de la commission conjointe des ingénieurs (nouvelle assemblée), prix \$2.50. Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Rapport Palmer sur le choix du terminus maritime, prix \$1.00. \*Chemin de fer Canadien National—Rapport Palmer sur les facilités de terminus à Montréal, prix \$1.00. Histoire statutaire des chemins de fer à vapeur et à l'électricité du Canada, 1836–1937—dressée par Robert Dorman, prix \$3.00.

*Service des Canaux.*—\*Canaux du Canada, prix 10 cents. \*Lois et règlements (canaux), prix 10 cents. Canal maritime de Welland, 1934, prix 10 cents.

*Services maritimes.*—Convention internationale pour la sûreté de la vie en mer, prix 25 cents. Convention internationale concernant les lignes de charge, etc., prix 50 cents. Liste de navigation (bilingue), † prix 50 cents. Règlements concernant l'expédition de bétail du Canada, prix 10 cents. Règlements concernant le transport de pontée de bois de charpente, prix 10 cents. Règlements concernant l'examen des marins et autres pour le certificat d'efficacité aux sauveteurs, prix 10 cents. (Disponibles chez l'Imprimeur du Roi, Ottawa)—Liste de phares, etc., au Canada:—(a) Côte du Pacifique, prix 15 cents; (b) Côte de l'Atlantique, prix 35 cents; (c) Eaux intérieures, prix 25 cents. \*Règlements, quais du Gouvernement au Canada, prix 10 cents. Renseignements sur le chenal maritime du fleuve St-Laurent à partir de Pointe-au-Père jusqu'à Montréal avec tables de marée. De Montréal au lac Ontario et à la rivière Ottawa (bilingue), prix 25 cents. Expédition à la Baie d'Hudson, N. B. McLean, directeur en charge, 1927–28, prix 50 cents. \*Règlements pour la gouverne des ports publics au Canada, prix 10 cents. \*Lois et règlements concernant l'examen des maîtres et seconds de la marine marchande pour les certificats de compétence de long-courrier (examen 1), prix 25 cents. \*Lois et règlements concernant l'examen des maîtres et seconds des navires canadiens côtiers et fluviaux, prix 10 cents. \*Lois internationales de la route, prix 10 cents. \*Lois de la route sur les Grands Lacs, prix 10 cents. Loi du transport des marchandises par eau, 1936, prix 10 cents. Règlements concernant le chargement et le transport de cargaisons de grain, prix 10 cents. \*Instructions relatives à l'inspection des chaudières et de la machinerie des bateaux à vapeur, prix 10 cents. \*Règlements concernant les appareils de sauvetage, prix 10 cents. \*Règlements concernant l'inspection des coques et de l'outillage des bateaux à vapeur, prix 10 cents. \*Règlements concernant l'émission de certificats d'ingénieur-mécanicien, prix 10 cents. \*Règlements concernant l'examen des mécaniciens, prix 10 cents. \*Règlements concernant les extincteurs, prix 10 cents. \*Lois sur la ligne de charge pour les bateaux naviguant sur les lacs ou les fleuves, prix 10 cents. \*Lois générales sur la ligne de charge, prix 10 cents. \*Règlements relatifs à la protection des débardeurs contre les accidents, prix 10 cents.

*Services de l'Air.*—(Disponibles chez le contrôleur de la Radio, Ottawa). \*Extraits de la loi de la radio, 1938, et règlements émis en vertu d'icelle avec référence aux postes amateurs d'expérimentation. \*Extraits de la loi de la radio, 1938, et règlements émis en vertu d'icelle gouvernant l'installation et l'opération d'appareils récepteurs privés pour la réception des programmes radiophoniques. Sommaire de la procédure d'examen pour les certificats commerciaux de compétence en radio. Avis aux marins sur l'aide de la radio à la navigation. Liste des postes radiophoniques au Canada, prix 10 cents. Carte de conversion des kilocycles en mètres, prix 10 cents. Carte montrant les postes radiophoniques comme aides à la navigation, prix 25 cents. Manuel du Ministre des Postes britannique pour les sans-filistes, révisé conformément aux règlements internationaux de la télécommunication (révision du Caire, 1938), prix 25 cents. Extraits de la loi canadienne de la navigation et règlements en vertu d'icelle et de la Convention internationale pour la sûreté de la vie en mer concernant l'équipement radiophonique sur les bateaux, prix 10 cents. (Disponibles chez l'Imprimeur du Roi, Imprimerie Nationale, Ottawa.) \*La loi de la radio, 1938, prix 10 cents. Loi de la radio, 1938, et règlements en vertu d'icelle, prix 10 cents. Convention internationale de Madrid sur les télécommunications, 1932, avec les règlements généraux de radio-communication (révision du Caire, 1938), y annexés, prix 25 cents. Bulletin n° 2—Interférence inductive à la radio (1932), prix 35 cents. Supplément "A" au bulletin n° 2 (1934), prix 15 cents. (Disponibles chez le contrôleur de l'aviation civile, Ottawa.) Règlements de

† On peut aussi l'obtenir chez l'Imprimeur du Roi, Ottawa.